

La ville d'Ecully



DÉVELOPPEMENT DURABLE

ZFE : ce qui a changé au 1er janvier

Publié le 28 décembre 2023

Au sein de la zone à faibles émissions (ZFE) instaurée dans la partie centrale de l'agglomération lyonnaise, les véhicules particuliers les plus polluants (Crit'Air 5 et non classés) ne pouvaient déjà plus circuler depuis le 1er janvier 2023. **Depuis le 1er janvier 2024, l'interdiction s'étend aux Crit'Air 4.**

Sur [Actualités](#) le territoire de la Métropole de Lyon, la ZFE s'applique à tout ou partie des communes de Lyon, Caluire-et-Cuire, Villeurbanne, Bron et Vénissieux.

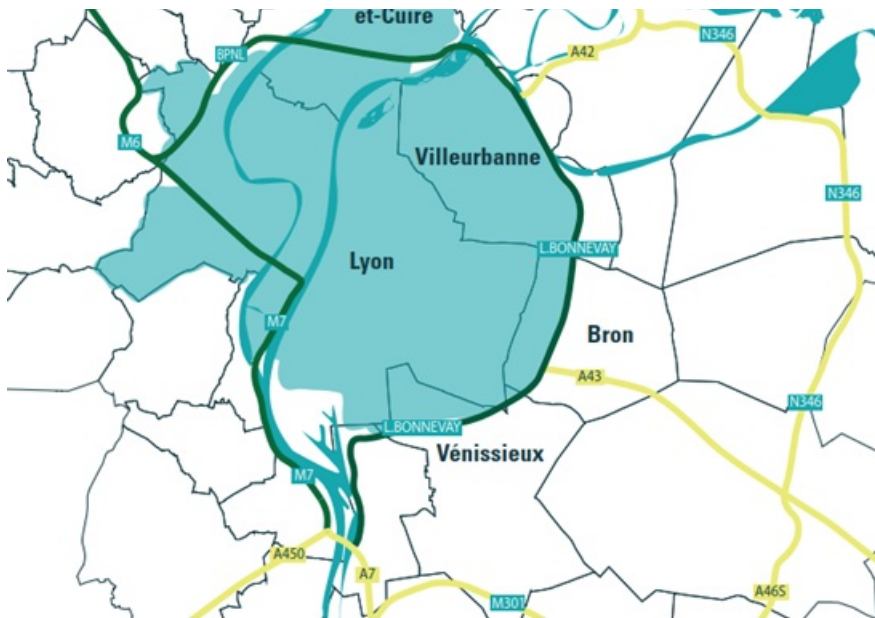
Depuis le 1er janvier 2024, elle intègre certaines voies rapides structurantes comme la M6/M7, le boulevard Laurent Bonneval et le boulevard périphérique Nord de Lyon (BPNL).

Les restrictions de la ZFE s'appliquent, sauf dérogation, en circulation et en stationnement sur voirie, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

Dérogations et aides

Des dérogations existent pour continuer à circuler temporairement (personnes en situation de handicap, petits rouleurs...) Aide pour remplacer votre véhicule ancien par véhicule propre, (prime à la conversion et/ou du bonus écologique accordés par l'État, abondée, dans certains cas par la Métropole). Echangez avec un conseiller de l'Agence des Mobilités, pour vous orienter vers les aides et dérogations auxquelles vous pouvez prétendre et réfléchir aux solutions alternatives de déplacements.





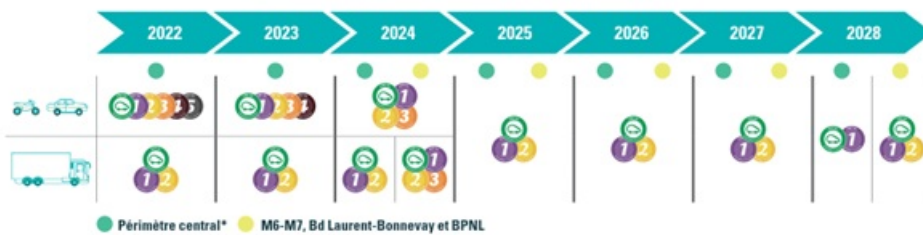
— Périètre de la ZFE (Zone à Faibles Émissions)

— Infrastructures autorisées à tous les véhicules

— Voies rapides intégrées au périmètre ZFE au 1^{er} janvier 2024 pour les véhicules des particuliers et des professionnels (interdiction des véhicules Crit'Air 5, 4 et non classés, ce qui laisse les véhicules Crit'Air 3 autorisés jusqu'au 1^{er} janvier 2025)*.

* Selon le projet voté par le Conseil de Métropole du 26 juin 2023, qui doit encore faire l'objet d'un arrêté de voirie.

Vignettes Crit'Air acceptées au sein du périmètre ZFE :



* Lyon, Caluire-et-Cuire, Villeurbanne, Bron, Vénissieux et les secteurs situés à l'intérieur du boulevard périphérique Laurent-Bonnevay

+ d'infos : zfe.grandlyon.com

[Echanger avec un conseiller mobilité](#)



MAIRIE D'ÉCULLY
 1 place de la Libération
 CS 80212
 69134 écully Cedex

HORAIRES :

Lun - Ven : 8h30 > 12h - 13h30 > 17h
Samedi : 8h30 > 12h

Etat-civil-affaires générales : même
horaires sauf lundi : journée continue
de 10h à 17h

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés.
Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

✓ OK, tout
accepter

Personnaliser